

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX**

Séance du 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin

Nombre Membres

En exercice : **20**

Présents :

12 Titulaires**2 Suppléants**

Pouvoirs :

3

Votants :

17 Pour**0 Contre****0 Abstention**

A 14h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Didier PINOT, Gérard LINOSSIER (suppléant), Michel JOUBERT, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

André DEFAY a donné pouvoir à Bernard SOUVIGNET
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Laurent DUPLOMB, Frédéric GIRODET

Date de la convocation :
19 juin 2024Délibération n°
2024.06.37**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE TRANSPORT DE LA COLLECTE SELECTIVE DU
QUAI DE TRANSFERT DE ST JUST MALMONT**

Le Président expose que le marché actuel permettant le transfert de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron à partir du quai de transfert de St-Just Malmont dont le prestataire est STV (Société Transport Vacher) arrive à échéance le 30/06/24.

Conformément à la délibération n°2024-03-19 du Comité Syndical du 21 mars 2024 une consultation en MAPA avait été lancée pour un nouveau marché à compter du 01/07/24 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, avec une clause de retrait possible avant la fin du contrat si une autre solution était trouvée.

Seule une offre nous est parvenue : celle de la société STV pour un montant de 49 €HT/tonne (ancien tarif 43 €/tonne). Tonnage estimé : 1 600 t environ soit 78 400 €HT sur 1 an.

Le Président propose d'attribuer ce marché à cette société.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE à l'unanimité** le marché de prestation pour le transport de la Collecte sélective de la CCMVR à partir du quai de transfert de St Just Malmont à l'entreprise STV pour un montant de 49 €HT/tonne pour une durée renouvelable 2 fois.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président,


Jean-Paul LYONNET